



Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~ Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Bloavezh mad?
Bloavezh mat!
2016
daou vil c'hwezeg

« Le korrigan à moitié groggy plana, St Guénolé à bâbord, le bourg à tribord, à l'aplomb de Kerdual, jusqu'aux ... »



Menu à la carte et bonnes résolutions

Au menu du présent bulletin, tous les articles et billets du trimestre naturellement, quelques photos et facsimilés de documents, mais aussi des cartes historiques, à l'occasion de la publication d'une carte I.G.N. au grand format, et de la collection complètes des 20 feuilles du cadastre napoléonien de 1834.

Sinon la quatrième de couverture avec les personnages de la scène de nativité du retable de Kerdévot est un prétexte pour reprendre un joli conte de Noël, avec le personnage d'un sympathique korrigan planant au-dessus de nos villages.

Recevez aussi nos vœux de « Bonne année » en breton grâce au tableau noir (en vignette de couverture) de Loïc Jadé instituteur à Plomeur : « BLOAVEZH MAT 2016 DAOU VIL HA C'HWEZEG » avec son H muet et T bref, sa mutation adoucissante sur MIL et un C'H grave, présent, citoyen et déterminé tout à la fois.

Et enfin, il y a deux ans, on avait évoqué un projet de publication d'un livre sur le village papetier d'Odét en partenariat avec l'association Arkæ. Cela ne s'est pas fait, mais le projet est à ce jour bien plus qu'une maquette. Et en tablant désormais sur la perspective de plus de temps libre et moins de contrainte professionnelle, l'édition indépendante grandterrienne verra le jour en 2016-17, c'est promis !

Bises à tous et à toutes ! Ar henta gwell !
[à bientôt], Jean Cognard

FLASH – **"III^e République et Taolennou"**
de Pierrick Chuto - **Cléricaux**
contre laïcs en Basse-Bretagne - 1^{ère}
époque (1880-1905) - **Parution Début**
Mars 2016 - **Souscription avant le**
10 février sur <http://www.chuto.fr/>

Table des matières

1. Navigation sur les grandes cartes communales, « Merdeadur gant kartennoù »	p. 1
2. Succession et ribot de pierre du village de Kerveady, « Ribotad laez »	p. 6
3. Un Diogène bas-breton et philosophe stoïcien, « Filosofed gozh »	p. 8
4. Epidémie de teigne aux écoles laïque et libre, « Tign e skolioù »	p. 12
5. Enfance bafouée et abus sexuel à la Croix-Rouge, « Sakad al lost »	p. 14
6. Esquisses au crayon d'un artiste proluxe et fantasque, « Tresadennoù brav »	p. 16
7. Beauté et majesté de certains arbres historiques, « Gwezenn meurdezus »	p. 20
8. Guerre des mouteaux du moulin de Pennarun en 1749, « Droad ar milin »	p. 22
9. Transactions foncières de Nicolas Le Marié à Odét, « Trezvarc'hadoù foñher »	p. 25
10. L'emprise des chasseurs du rallye de Saint-Guérolé, « Chaseerour »	p. 27
11. Sommier de la Légion d'honneur du moulin du Faou, « Napoleon kozh »	p. 29
12. Les deux renables et la loi du 28 ventôse de l'an 4, « Renabloù kozh »	p. 33
13. Le conte de Noël du Korrigan du retable de Kerdévot, « Nedeleg laouenn »	p. 35

— Bonsoir, répondirent les deux autres. Comment tu es arrivé ici ?

— Je ne sais pas, dit le nouveau korrigan du retable, c'est une longue histoire, mais je ne suis pas certain d'avoir tout compris.

— Comme nous, dit un berger. Tu verras, on est bien ici. On a des fleurs et des fêtes. Les humains s'occupent bien de nous. Un jour, ils nous ont même amené la reine d'Angleterre pour qu'on la voie. Tu sais ce qu'elle a dit en entrant ?



— Splendid, but where is the castle ? fit le second berger en essayant de prendre l'accent british. Les trois éclatèrent de rire,

mais une voix gronda au-dessus de leur tête.

— Taisez-vous les bergers, si vous nous faites repérer, on finira tous dans un musée.

— C'est qui ? souffla le korrigan.

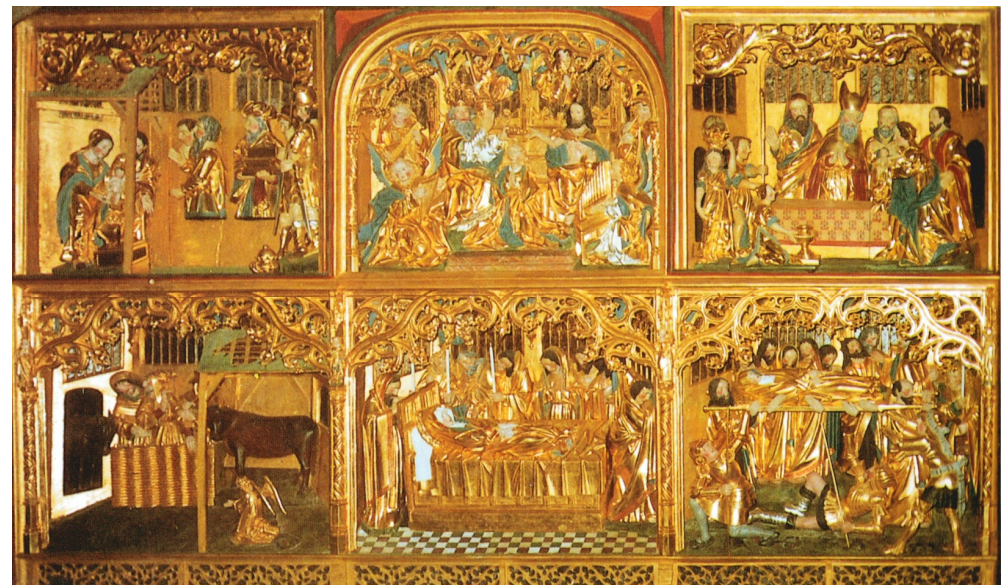
— Lui, c'est Dieu le Père. Il habite au troisième. Il connaît bien les hommes, il a toujours peur qu'il y ait des problèmes avec eux.

— et Marie, Joseph, le petit Jésus, ils sont où ?

— Chut, firent ensemble les deux bergers. Maintenant, tu es une œuvre d'art.

— D'accord, chuchota le Korrigan de Keranguéo. Ce fut son dernier mot.

Inédit © D. Lemaire 2002





pas celui d'hier, mais c'était si bon de manger après de pareilles émotions. Entre les rayons passaient des habitants du Rouillen, de Lestonan et du Bourg qui se saluaient en souriant.

Le korrigan avait une faim de loup. Il dévora tout ce qu'il trouva à sa portée, le pain, le beurre et les pommes, les galettes et l'andouille, le miel et la saucisse.

Il avait cent cinquante ans de jeûne à rattraper. Comme un humain, il continua à manger sans avoir faim. Un coup de cidre pour faire passer et, comme un humain, un coup de vin pour ne pas rester sur une patte.



Comme un humain, voilà qu'il découvrit sa main, dans le pot de miel, ses petits pieds rouge sur les oranges jaunes. Cela aussi les légendes des korrigans le racontaient : à trop fréquenter les hommes, on perd son pouvoir d'invisibilité. C'était exactement ce qui était en train de lui arriver. A deux gondoles des produits frais, on proposait aux chalands toutes sortes de décorations pour Noël. Le Korrigan se glissa parmi les santons de la crèche et, pour parfaire son déguisement, se colla un code barre sur le ventre.



— Maman, regarde le grand berger, il est drôle avec son nez rouge et sa bouche de travers ! On peut l'acheter ? S'il te plaît ...

Sans attendre de réponse, le gamin installa le korrigan entre le baril de lessive et la litière du chat. Le soir même, il trônait en vedette sur la cheminée entre deux figurines de plâtre peu bavardes qui attendaient le petit Jésus qu'on ne mettrait en place qu'à minuit.

Quand tout le monde fut couché, après les cadeaux, le chat de la maison monta sur la table face à la cheminée et regarda longuement le nouveau venu d'un air qui ne laissait guère de doute sur ses intentions.

— Tu peux bien jouer la statue, dit le chat. Je sais ce que tu es. Je t'ai senti. Après les fêtes, on te rangera dans une boîte, et moi, je sais où on range les boîtes. Du korrigan, ça me changera des conserves ...

Dès que le chat eut regagné la chambre du petit garçon, le Korrigan s'enfuit sans plus attendre.

Maintenant qu'il était visible, il n'était pas question de revenir à la grotte des nains.

Le ciel était plein d'étoiles. Il suivit la route qu'indiquait celle qui brillait le plus fort et arriva bientôt à la chapelle de Kerdevot.



— Je crois que je touche au but, murmura-t-il dans la nuit. Deux grands boeufs blancs qui paissaient dans le pré acquiescèrent gravement en hochant la tête.

Le Korrigan entra dans la chapelle, salua respectueusement les dames patronnes et vint prendre sa place dans le retable auprès de deux autres bergers.

— Bonsoir, dit-il

Navigation sur les grandes cartes communales

Merdeadur gant kartennoù

En 2010 on avait introduit sur GrandTerrier une facilité de navigation sur les cartes gabérisiennes de grand format, une possibilité à la « Google Maps » permettant de zoomer et de se déplacer dans toutes les directions.

On avait alors adopté le logiciel « Zoomify » qui n'avait que le seul défaut de ne fonctionner que sur les ordinateurs et d'afficher un message « logiciel Flash indisponible » sur les tablettes et les smartphones. Depuis, ces derniers appareils, sous Android ou IOS, ont foisonné et rendent de plus en plus visite au site Grandterrier.

Il était donc temps de faire quelque chose, c'est-à-dire migrer nos fonds de cartes sur la nouvelle version de Zoomify qui fonctionne désormais en environnement JavaScript.

Le menu z comme Zoomify



Comme dans la version précédente, les boutons du Bandeau inférieur permettent de naviguer à l'intérieur de la carte.

Un simple glissement ou un clic dans la carte ou sur la vignette supérieure gauche sont aussi possibles.



Le mode plein écran permet de n'afficher que la carte en dehors de la page de l'article grandterrien.

Etat-Major en 1825-66

Toutes Les cartes zoomifiées

On dispose à ce jour des nouvelles facilités pour les cartes suivantes :

✚ La toute première carte d'état-major établie en 1825-66.

✚ Les sections scannées du parcellaire du cadastre Napoléonien de 1834.

✚ La carte d'état-major dite Capitaine de la fin du 19^e siècle.

✚ Le plan d'ensemble au 1/10000 de la commune et ses chemins ruraux en 1919

✚ Les deux très grandes photos aériennes de 1948 (avec positionnement des villages en hotspots)

✚ Et enfin, on a ajouté le fond de carte IGN au 25.000 (cf 1^{ère} de couverture), laquelle permet de suivre l'évolution actuelle du paysage et de l'habitat par rapport aux plans cadastraux et aux clichés historiques.

✚ On peut aussi consulter le Système d'Information Géogra-

Z

DECEMBRE 2015

Articles

« Cartes communales avec zoom et navigation assistée »

« Le plan cadastral parcellaire Napoléon de 1834 »

Espace « Planosphère »

Billet du 06.12.2015



Chemins ruraux de 1919

phique de « *Quimper communauté* », mais par contre le S.I.G. quimpérois n'a pas encore migré son logiciel ArcGIS pour les tablettes et smartphones.

Les feuilles du cadastre

Pour le cadastre de 1834, on disposait jusqu'à présent sur le site GrandTerrier de 7 « *grandes feuilles* » de section, il en manquait 20.

Sur la base du travail des experts Mnesys pour le compte des Archives Départementales, nous avons fini de mettre en navigation interactive l'intégralité de ces plans.

Section Bourg

Feuille 1 - Partie 1 : Kernévez, Lenhec'h, Congallic, Kergaradec

Feuille 1 - Partie 2 : Bourg, Pennarun

Feuille 2 : Kerampensal, Cleuyou, Moulin du Cleuyou, Pont du Cleuziou, Poulduic, Salvete,

Bossuzit izella, Bossuzit huella, Le Melenec, Boden, Moulin de Pennarun

Section Squividan

Feuille 1 : Moulin du poul, Griffonès, Kerberon, Kernoas, Quellenec

Feuille 2 : Kerourvois, Pennervan, Squividan, Kerfres, Stanguéo, Kerviady, Kerdudal, Sulvintin, Parc loc'h guen, Kerjenny, Lezêbel, Penaros

Feuille 3 : Pont du Cleuziou, Coutilly, Kerelan, Pont patra

Feuille 4 : Tréodet, Keranroux, Squividan, Le Lec

Section Sulvintin

Feuille 1 : Moulin à papier, Bec ar menez, Kermorvan, Keronguéo

Feuille 2 : Sulvintin, Kerviady, Pont al lenn, Quellenec izella, Chapelle de St-Guénolé, Pennanerc'h, Munuiguc

Le conte de Noël du Korrigan du retable de Kerdévot

Nedeleg laouenn

« Gant Nedeleg, 'hast an deiz paz ur c'hefeleg ; Gant deiz kentañ ar bloaz, paz ur was. » (Avec Noël le jour se rallonge d'un pas de bécasse ; Avec le premier jour de l'an c'est d'un pas d'oie)

À l'issue de l'atelier d'écriture de Dominique Lemaire ³⁴ en 2002 à Ergué-Gabéric, le texte produit sous la dictée des écoliers et des anciens de la commune commençait ainsi : « *Au temps où la forêt n'était encore qu'une forêt, noire en novembre et claire en mai, vivait à Keranguéo, au lieu dit "la grotte aux nains", un korrigan de bonne famille et d'excellente éducation.* »

Et s'en suit une belle balade du petit korrigan qui démarre à la grotte des nains de Keranguéo, puis se poursuit à la chiffonnerie de la papeterie d'Odet, sur le terrain de Kroas-Spern pour un match de foot AEG contre les Paotred, puis se téléporte dans un supermarché du quartier du Rouillen, en pleines fêtes de Noël,

³⁴ Romancier, producteur acteur de théâtre, Dominique Lemaire est surtout connu pour ses séances d'écriture public lors desquelles il produit des œuvres de collectage dans de nombreuses villes et villages de France. Formés de fragments des témoignages locaux de toutes générations, ses contes et nouvelles sont des révélations. Son site Internet : [Le Geste à la Parole](http://LeGesteàlaParole.com)



pour atterrir enfin dans la chapelle de Kerdévot en compagnie des personnages de la nativité du retable.

Tu es une œuvre d'art !

Le korrigan à moitié groggy sentit qu'il s'envolait. Il plana, Saint Guénolé à bâbord, le bourg à tribord, à l'aplomb de Kerdual, jusqu'aux usines et la voie express, jusqu'au grand magasin Champion. A la réception, la couture du ballon céda, le Korrigan glissa, glissa et atterrit en bout de course au rayon frais du supermarché. Le paradis !

Comme sur sa pierre autrefois, on avait disposé des pommes rouges et du pain blanc. Le goût n'était

DECEMBRE 2015

Article

« Le conte de Noël du Korrigan et du retable de Kerdévot »

Espace « Patrimoine »

Billet du 25.12.2015





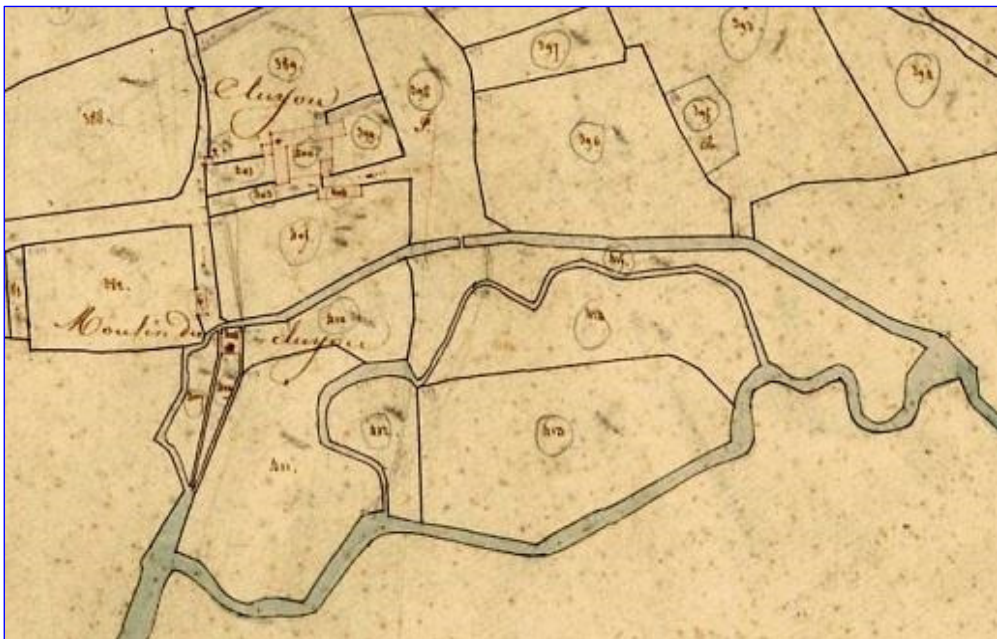
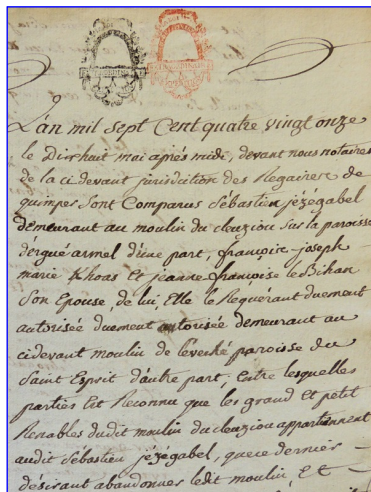
Le moulin du Cleuyou (été 2005)

intérieurs (le grand fer, la meule dormante et la meule courante, la roue ou la pirouette, les cordes) ou extérieurs (les vannes d'amenée ou de fuite, les rigoles ou biefs, les chaussées), à savoir les « *petit et grand renables* ». À noter que « *renabl* » (plur. -où) est à l'origine un terme breton signifiant « *inventaire* ».

De même il accepte de payer la rente au couple des propriétaires nobles du moulin : « *Clauses, points et conditions auxquels il soit engagé envers Monsieur et*

Monsieur et Madame de Tinténiaac », « *le prix de chaque année est de deux cent quarante livres* ».

Enfin le meunier du Cleuziou accepte aussi la contrainte de dépendre également d'une seigneurie supérieure, à savoir « *les Régaires* », l'administration temporelle du domaine foncier de l'évêque de Quimper.



Cadastre de 1834

Section St-André

Feuille 1 : Kerlaviou, Kerangoant, Crec'h-ergué, Moulin de Kergonan, Coat-piriu, Moulin de Coat-piriu

Feuille 2 : Kerautret, Parc ar franquic, Kersaux, Pont Alhuen, Kergonan

Feuille 3 : Kerouzel, Lestonan, Kerhuel, Kerho, Quillihouarn, Guillyvian, Guillyvras, Garshalec vras, Garshalec vian, Saint André, Kervoreden, Crec'hergué

Section Niverrot

Feuille 1 : Balannou, Savardiry, Kerautret, Carpont, Trolan, Mesnaonic

Feuille 2 : Kerganon, Niverrot, Kerdévot, Keryann, Kerlaven, Carpont

Section Loqueltas

Feuille 1 : Kerellou, Lezouanac'h, Castel, Kermoysan, Moulin pont ar marhat

Feuille 2 : Quenac'h Deniel, Moulin du faou, Keristin, Rubernard, Loqueltas, Keranroué, Méouet vian, Méouet vras, Kerveil

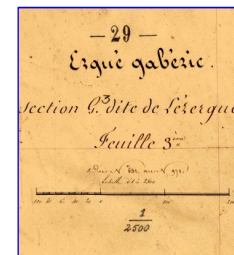
Feuille 3 : Keriou, Moulin du Jet, Kerdilès

Section Lezergué

Feuille 1 : Moulin de Kernaou, Kerdohal, Kervernic, Kernaon, Quenecrasec, Kerdalès, Trolan, Kerveguen

Feuille 2 : Moulin de Lost ar guillec, Lost ar guillec, Kergamen, Bohars, Penn ar menez, Mesanlez, Kernaou, Kerampellet, Kerdalès, Kerourvois Kerdévot, Kerdévot

Feuille 3 : Lezergué, Quillihuc, Kervian, Kerfor, Moulin de Kerfor, Parc al lan, Kervinic, Kernaou, Kervreyen



**Extraits de la
feuille 2 de la
section de
Loqueltas en
pages suivantes.**





Les deux renables et la loi du 28 ventôse de l'an 4

Renabloù kozh

« Dans les romans de Jane Austen et de Balzac, le fait que la rente annuelle apportée par un capital terrien soit égale à environ 5 % de la valeur de ce capital, ou bien encore que la valeur d'un capital corresponde à environ 20 années de rente, est une évidence » Thomas Piquetty

Thomas Piquetty, dans sa rétrospective historique « Le Capital du XXI^e siècle », aurait pu également citer l'article 5 de la loi du 28 ventôse de l'an 4 : « la valeur des biens sera fixée à raison de 22 fois le revenu, pour les terres labourables, prés, bois, vignes et dépendances, d'après les baux existants en 1790 ».

23 prairial de l'an 4, 1796

C'est en effet la règle qui a été appliquée dans l'acte d'estimation de certains biens fonciers confisqués à leurs propriétaires ecclésiastiques ou nobles, comme le moulin du Cleuziou/Cleuyou en 1796 :

« Total (des revenus annuels) : deux cent cinquante deux livres deux sols ci . . . 252 lv 2 s »

« qui multiplié par 22 (comme la loi du vingt huit ventose dit ainsy) donne un capital de la somme de cinq mille cinq cent



quarante six livres ci . . . 5546 lv »

La chaussée ou barrage du Cleuziou « réparée » en octobre 2015

Dans le rapport on note aussi l'état de l'amorce du bief, dite "chaussée" : « Inspection par nous fait également de la chossé du moulin en son côté du midy l'avons trouvé en très mauvais état et susceptible d'une réparation indispensable que nous estimons être de deux cens livres valeur fixe ».

Un peu ce qui s'est passé avant l'été 2015 : une rupture sur le barrage du Jet avait asséché le bief du moulin. Heureusement, pour une dépense équivalente aux 200 livres de 1796 (!), les services communaux ont pu réparer la brèche courant septembre.

23 prairial de l'an 4, 1791

Si l'on remonte dans le temps, soit cinq ans auparavant, on retrouve le nouveau meunier François Kerhoas prenant la suite de Sébastien Jézégabel aux conditions suivantes :

Il doit régler le prix de 1500 livres pour tous les équipements

DECEMBRE
2015

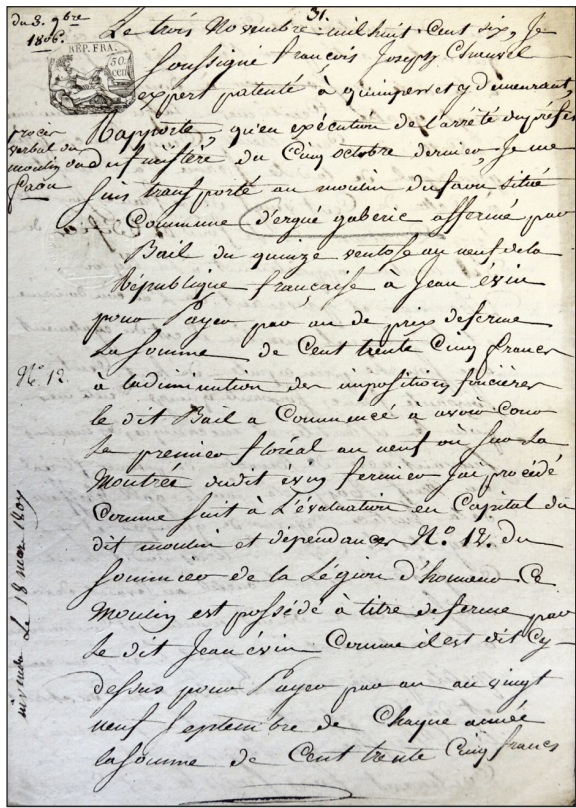
Articles

« 1791 - Subrogation du petit et grand renable du moulin du Cleuziou »

« 1796 - Vente et procès verbal d'estimation du moulin du Cleuziou »

Espace
« Archives »

Billet du
31.12.2015



Document 1Q501
conservé aux
Archives
Départementales
du Finistère.

l'U.R.S.S. L'Empereur n'étant pas doctrinaire, mais pragmatique, supprimera les cohortes et leurs domaines dès qu'elles se révéleront inefficaces et ruineuses, ce entre 1807 et 1809.

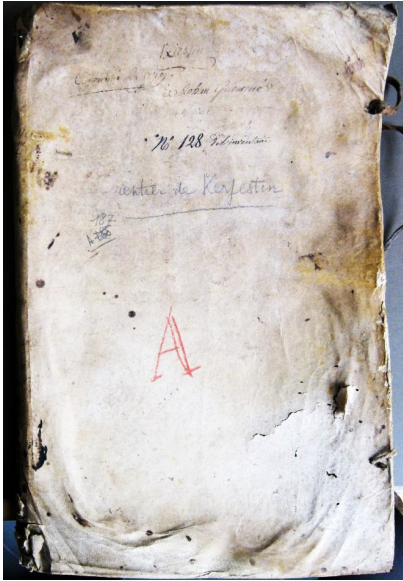
En 1807 Napoléon doit donc renoncer à une idée qui lui est chère au profit d'une utilisation plus pratique des terres domaniales.

Grace aux documents de ventes en 1807-1808, on sait que chacune des tenues gabéricaises proches de Kerjestin (aujourd'hui orthographié Keristin) était inscrite dans le sommier

(document non retrouvé à ce jour) de la Légion d'honneur:

- Deux tenues à Kerjestin : numéros 10 et 11 du sommier de la légion d'honneur.
- Le moulin voisin de Meil-Faou : n° 12 du sommier de la légion d'honneur
- Un convenant à Kermoisan : n° 3 du sommier de la légion d'honneur
- Cinq tenues à Keranroué : n° 5, 6, 7, 8 et 9 du sommier de la légion d'honneur
- Des terres à Lezouanac'h : n° 4 du sommier de la légion d'honneur
- Deux tenues à Quenec'h Deniel : numéros 1 et 2 du sommier de la légion d'honneur.

Rentier de Kerjestin :



Le ribot de pierre du village de Kerveady

Ribotad laez

L'inventaire après décès de Guillaume Le Balch et, 11 ans après, la vente des meubles au décès de la veuve Janne Jolly, tous deux du village de Kerveady.

Les biens décrits et estimés dénotent une extrême pauvreté et fournissent une liste de référence des objets usuels d'une famille de journaliers.

Une famille modeste

Ce couple habitait l'une des petites maisons qui composaient le village de Kerveady au 18e siècle. Le recensement de 1790 dénombre 5 familles entières dont les chefs de famille étaient respectivement un agriculteur, un métayer et trois journaliers. Guillaume Le Balch et Jeanne Joly tous les deux d'Ergué-Gabéric, nés respectivement en 1682 et 1693, étaient de modestes journaliers.

Ils se sont mariés en 1714¹ et auront 5 enfants : Robert (1715), Jeanne (1718), Denys (1719), Alain (1727, décédé en 1729).

¹ Mariage - 19/11/1714 - Ergué-Gabéric de LE BALCH Guillaume, d'Ergué Gabéric, fils de Tudal, et de LE JOLY Jeanne (mineure), d'Ergué Gabéric, fille de François, décédé. Témoins : Conan Laurant, Le Louarn Jean, Le Bars Guénolé.

Lorsqu'ils décèdent, en 1732² pour Guillaume Le Balch, en 1743³ pour sa veuve, un inventaire des biens, leur partage et vente sont bannis, c'est-à-dire annoncés par un crieur « à l'issue de la grande messe, et aux chapelles de Notre dame de Kerdévet et de St-André », comme cela se faisait habituellement.

Le dernier document de 1743, regroupant inventaire et vente, signale « la modicité des meubles cy-après resté après le décès de Janne Le Jolly veuve de deffunt Guillaume Le Balch ». Du fait de leur pauvreté, la liste réduite de la succession ne peut qu'être représentatif des biens usuels possédés par le gabérisois lambda de l'époque.

Le montant estimé des biens lors du premier décès, composés des meubles, vêtements et objets agricoles, se monte à 90 livres. S'il l'on convertit la livre de 1732 en euro d'aujourd'hui, on utilise généralement un facteur multiplicateur entre 7 et 15 en moyenne. Les 90 livres de la succession ne font donc que 700 à 1400 euros. L'ensemble sera divisé en deux lotties, l'une de 51 livres au bénéfice de la veuve, l'autre de 39 dont le montant de la vente sera remis au tuteur des enfants mineurs.

Tous les biens sont estimés précisément en livres, sols et

² Sépulture - 21/09/1732 - Ergué-Gabéric de LE BALCH Guillaume, âgé de 50 ans. Conjoint : Jeanne LE JOLY. Témoins : Philippe Allain, Conant Laurens

³ Sépulture - 01/06/1743 - Ergué-Gabéric de LE JOLY Jeanne, âgée de 50 ans. Témoins : Huitric Michel, Dauedal Hervé, Cuzon Joseph



Domaine de la cohorte n° 13

Qu'en est-il de ces biens qui confisqués en tant que biens nationaux et affectés au domaine agricole de l'Ordre de la Légion d'honneur institué par Napoléon Bonaparte en 1802 ?

En fait pendant 5 ans, de 1802 à 1807, les détenteurs-exploitants de ces lieux durent payer une rente à l'Ordre de la Légion d'Honneur représenté par sa cohorte n° 13³³ qui couvrait l'Ouest de la France.

³³ Cohorte, s.f. : sous le premier Empire, division de la Légion d'honneur, dans son organisation primitive; division de la Garde nationale active : source : TLFi. L'arrêté du 13 Messidor an X (2 juillet 1802), définit l'implantation 16 des Cohortes napoléoniennes sur le territoire de la République en indiquant les départements de rattachement. La 13e cohorte de la Légion d'honneur, basée au Château de Craon en Mayenne, avec comme chef le vice-amiral Étienne Eustache Bruix, couvrait les départements du Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Maine-et-Loire.

Pour ce qui concerne la division du territoire français en 16 cohortes, on peut d'ailleurs faire le parallèle avec le nouveau découpage des régions aux dernières élections de fin 2015, le nombre de départements rassemblés étant assez similaire.

Les revenus, en céréales (froment, seigle, avoine) et en argent, que versaient les « fermes d'Etat » servaient à entretenir les hospices, les écoles de jeunes filles de la Légion d'Honneur et à payer les pensions des décorés. La Légion d'Honneur possédait 10 millions de bien-fonds répartis dans toute la France et les cohortes introduisaient dans leurs vastes domaines des expérimentations de nouvelles semences, de races croisées, de création de distilleries ...

Sur le plan économique, l'Empereur va subir avec ces cohortes la même expérience que réaliseront un siècle plus tard les pays se réclamant du socialisme. L'expérience kolkhosienne de l'Empereur sera un échec comme celle des maîtres futurs de

Cadastre de 1834



OCTOBRE 2015

Article

« 1732-1743 - Succession de Guillaume Le Balch et Jeanne Joly de Kerveady »

Espace « Archives »

Billet du 18.10.2015



Le clos du moulin en 2013

DECEMBRE 2015

Articles

« 1806-1808 - Evaluation et vente du moulin du Faou »

« 1802-1809 Le domaine gabérisois de l'Ordre national de la Légion d'honneur »

Espace « Archives »

Billet du 19.12.2015

Kerjestin. Yvon le Crom, métayer à Yvon du Faou, exempt ». En 1460 Jean du Fou, « écuyer et seigneur de Rustéphan », signe un aveu pour son manoir de Kerjestin (ADLA B2012). Le moulin banal serait mentionné dans un document de 1430. Le blason des du Fou, « d'azur à la fleur de lys d'or, sommée de deux éperviers affrontés d'argent bequetés et membrés d'or » apparaît deux fois sur la maitresse-vitre de la chapelle de Kerdévot.

Avec le décès de Jean du Fou, en juin 1492, le domaine de Kerjestin passa dans les mains de sa fille Renée. Cette dernière s'était mariée la même année à Louis de Rohan, seigneur de Guéméné, et transféra le bien à la famille de Rohan-Guéméné ³¹.

³¹ La maison de Rohan est une famille princière du duché de Bretagne, qui a marqué l'histoire de France. La branche des Rohan-Guéméné est la plus ancienne, issue vers 1375 de Jean Ier de Rohan (1324-1396), vicomte de Rohan, et de Jeanne d'Évreux dite « Jeanne de Navarre » (1339-1409). Elle doit son nom à la ville de Guéméné-sur-Scorff (Morbihan) où ils possédaient le fief de Kemenet-Guegant. Leur banqueroute en 1782 marqua les

Et la succession finira dans la branche des Guéméné-Chabot, donc ducs de Rohan avec la pairie de France qui y est attachée (1648), princes de Léon, vicomtes de Porhoët, comtes de Jarnac, « cousins du roi », et propriétaires du château de Josselin.

Dans le rentier de Kerjestin, on peut lire que le moulin est mis en bail de fermage en 1757 à un meunier et qu'il est décrit en 1775 par cette phrase « c'est une simple ferme ». En 1790 c'est un autre meunier, Louis Rospape (meunier à Briec et à Elliant) qui prend la relève du bail de Meil-Faou et on note dans les renables ou inventaires du moulin qu'il est fait mention de travaux à entreprendre : « la chaussée ³² demande réparation ».

On peut donc supposer qu'en 1809 Louis Rospape n'a pas remis en service le moulin du Faou car il n'apparaît pas dans l'inventaire des moulins à farine. Mais aux ventes aux enchères c'est Hugot Derville, notable de Quimper, qui remporte la mise et qui sans doute organisera le redémarrage du moulin qui était doté d'une roue horizontale et qui restera en activité jusqu'en 1976.

esprits. L'autre branche des Royan-Chabot possédait aussi de nombreux biens en Bretagne, et ils durent émigrer à la Révolution. Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot revint en France pour servir dans les armées napoléoniennes.

³² Chaussée, s.f. : barrage, ouvrage maçonné submersible en travers d'un cours d'eau naturel, avec une partie supérieure appelée déversoir, permettant l'amenée de l'eau de la rivière vers le moulin. Source : riverainsdefrance.org

deniers, et on note de nombreux prix à 10 sols (environ 5 euros). Et la gymnastique de conversion (20 sols pour une livre, 12 deniers pour un sol) est appliquée dans le décompte lorsque le commis du greffe transcrit des montants exprimés en chiffres : ainsi 18 deniers font 1 sol et 6 deniers, et 25 sols correspondent à 1 livre et 5 sols.

Objets remarquables

Les objets incontournables dans les documents d'inventaire et de ventes de Kerveydy sont :

✚ La petite baratte servant à préparer manuellement le beurre, est désignée sous le vieux terme français-breton « ribot » ⁴. Loin de la baratte horizontale avec manivelle qui va apparaître au 19e siècle, il s'agit ici d'un haut récipient dans lequel on plongeait un bâton. Comme il est précisé « ribot de terre et son baton », on apprend que le ribot n'était pas en bois, mais en terre de poterie.

✚ La vache « garre jaune » ⁵, vache laitière de 5 ans, et la

⁴ Ribot, s.m. : baratte ; n'a été rencontré que dans un texte de la première partie du XVIIIe siècle : « un ribot avec son baton » (1726, Arch. Finist. B 259) ; source : Dictionnaire Godefroy. Terme breton RIBOT g. -où, baratte, parf. mitre (de cheminée), (fig.) moulin à paroles, poteau (jambe), ribote. RIBOTAD g. -où baratte (de...). RIBOTER, -OUR g. -ion b.l pers. qui baratte, (fig.) foireur, -se, & piston (de machine). Source : Dictionnaire Favereau.

⁵ • Gare, garre, adj. : désigne un pelage marqué par deux couleurs, le mot bigarré en étant dérivé. Comme le blanc était toujours présent, on indiquait seulement l'autre couleur : un pelage blanc et roux-marron était donc dit gare-rouge ; un pelage blanc et noir,



génisse de même couleur, sont les seuls animaux de Guillaume Le Balch. La vache est vendue 22 livres et 10 sols, ce qui constitue le plus gros bien de la succession. Si on applique la règle de conversion cela équivaut à 150 à 300 euros, ce qui indique une valeur relative inférieure au 18e siècle, car aujourd'hui une vache laitière s'achète entre 1200 et 1300 euros.

✚ Une table « coulante » ⁶ est mentionnée et était utilisée pour les repas avec un rangement sous un plateau glissant latéralement, donnant accès à ces casiers à victuailles dans le

gare-noir ; par contre les gare-jaunes étaient jaunes aux taches noires. Pour les vaches gare-noires, l'appellation courante est ensuite devenue pie-noir, source : Jean Le Tallec. Mot français garre « de deux couleurs », attesté depuis 1360 et d'origine inconnue ; source TLFi.

⁶ Table coulante, s.f. : table servant soit de coffre (garde-manger), soit de maie à pâte (pétrin). Le dessus de la table coulisse pour permettre de travailler la pâte dans le pétrin ou d'accéder à ce qui y était stocké. Citée dans les inventaires successoraux aux 17e et 18e. Source : [histoiresdeserieb sur free.fr](http://histoiresdeserieb.free.fr).





corps du meuble. Pa ailleurs il n'y a aucune armoire de rangement, seulement quelques coffres. Pour le coucher on ne compte qu'une « *mauvaise equaire de lit clos vuide* » et une « *couchette garnye d'un mauvais leinseul* ».

✚ Les ustensiles de cuisine sont également très sommaires : « *six ecuelles, et six cuillières de bois* ». Aucun couvert en étain, pas d'assiettes en faïence, juste un « *petit bassin d'airain* ». Par contre une « *mauvaise poille à creppe* » que l'on posait à même sur un trépied placé sur le feu de cheminée.

✚ Quant aux outils agricoles, le journalier n'en dispose que de très peu en propre : un « *attelage à cheval* », des « *rouelles d'une charue* », un « *crocq à fembroix* »⁷. Ce dernier est un racloir qui lui servait à refaire la litière de sa vache et à former le tas de « *framboy* » (fumier) devant l'étable.



⁷ Framboy, fembroi, s.m. : les paysans entassaient dans la cour de la ferme les débris végétaux pour fabriquer le fumier par le piétinement des bêtes qui pétrissaient ces débris, les mélangeaient à la boue ; la bouillie résultante était appelé le « framboy ». Le mot se disait au départ « fembroi » (latin fimarium, dérivé de fimum : fumier). Puis, par métathèse (déplacement du r), il est devenu « fremboi », puis « frembois », mais rien à voir avec la framboise, évidemment ! Source : Jean Le Tallec 1994. Le lieu où se trouvait ce tas de fumier était généralement dénommé dans les actes la « cour à frambois » ou « pors à framboy ».

Un Diogène bas-breton et philosophe stoïcien

Filosofed gozh

« *Tout est bon qui conduit le philosophe dans la direction de la jubilation, si elle ne se paie pas d'une aliénation* », Michel Onfray, *Les sagesses antiques*.

La lecture du premier tome de la « *Contre histoire de la philosophie* » de Michel Onfray nous a incité à relire la dernière partie des « *Mémoires du paysan bas-breton* » et y collecter, analyser et comparer ses citations des philosophes grecs.

Le nombre des auteurs antiques cités par Jean-Marie Déguignet dans la dernière partie de son livre est remarquable pour un ancien illettré : Epictète (13 citations), Socrate (12), Lucrèce (8), Diogène (8), Platon (3), Epicure (1), Pythagore (1).

Dans l'édition de 2001 des Mémoires, ce n'est pas un hasard si le titre choisi pour cette période de 1901 à 1905 est « *Le Diogène quimpérois* ». Pour celui qui osait se présenter ainsi : « *Je suis un philosophe stoïcien, plus stoïcien sans doute qu'aucun de ceux qui se donnaient ce nom au temps de Diogène et d'Epictète* ».

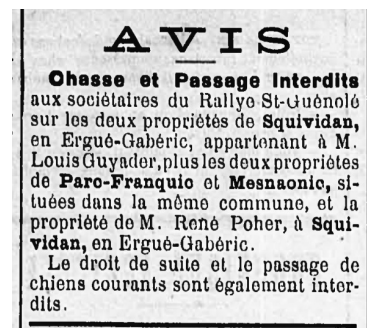
Origines du christianisme

Jean-Marie Déguignet, autodidacte à tous points de vue, s'est beaucoup documenté sur les philosophes antiques, avec motivation de comprendre

par le rallye sont extrêmement nombreuses sur le territoire gabéricois : 40 exploitations agricoles, le moulin de Pennarun et « *la papeterie de l'Odet* », toutes ces propriétés étant listées dans un encart avec une précision pour Squvidan (parcelle Poher) et pour Sulvintin (parcelles Le Goff et Hostiou seulement).

✚ avant 1898 c'est un gabéricois décédé en juillet à Keranroux qui était le président de la société sous sa forme d'origine : « *M. Signour, ancien président de la société. M. Signour étant mort avant la formation légale de ladite société.* »

✚ en 1905 des républicains se rebellent contre l'emprise de la société de chasse en faisant paraître un avertissement : « *Chasse et Passage Interdits aux sociétaires du Rallye St-Guérolé sur les deux propriétés ...* ». L'avis est signé par Louis Guyader (1842-1920), agriculteur au village du Squvidan, et son voisin René Poher. Le combat de Louis Guyader contre les membres du Rallye Saint-Guérolé s'inscrit manifestement dans son combat contre les forces politiques réactionnaires et conservatrices de Quimper et ses environs.



Sommier de la légion d'Honneur du Moulin du Faou

Napoleon kozh



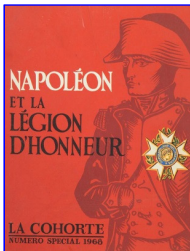
L'histoire d'un moulin dont le nom a conservé le patronyme « *du Fou* » de ses détenteurs nobles du 15^e siècle, été possédé par des Rohan-Guéméné et des Rohan-Chabot et accaparé par Napoléon dans le domaine de l'Ordre national de la Légion d'honneur, ce grâce à quelques documents d'archives.

D'azur à la fleur de lys

Les documents en question, conservés aux Archives Départementales du Finistère sous les cotes 1Q1107-412 (vente) et 1Q501 (évaluation), donnent l'état des lieux du moulin, ainsi que les autres tenues du domaine de Kergestin ou Kerjestin (aujourd'hui Keristin), au moment où elles ont été intégrées dans le domaine agricole de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Le moulin dit « *Meil-Faou* » tient vraisemblablement son nom des propriétaires historiques du domaine noble de Kerjestin, la famille du Fou issue en jeunesse des vicomtes du Faou et constituée des seigneurs de Rustéphan en Nizon.

En 1426, lors de la Réformation des fouages, le lieu fut exempté de l'impôt normalement dû par les roturiers : « *Manoir de*





Dessin de Laurent
Quevilly, 1984

réservées autour de la chapelle
St-Guénolé en Ergué-Gabéric.

Le terme « rallye » nous a
intrigués dans un premier
temps. On connaît aujourd'hui le
mot sous la forme de rallye
automobile. Mais auparavant on
parlait de « rallye-papier » qui
était un jeu équestre issu des
chasses à courre. Mais le terme
était utilisé aussi dans les
années 1900 pour désigner tout
simplement les sociétés de
chasse dont les adhérents se
regroupaient pour louer des
terres et organiser leur sport
favori.

—0—
Quimper. — Serment. — Le sieur
Youinou Corentin, a prêté serment à l'au-
dience civile de mercredi dernier en qua-
lité de garde particulier des propriétés
louées par la société de chasse Rallye St-
Guénolé ou lui appartenant et situées
dans la commune d'Ergué-Gabéric.
—0—

Journaux et contestations

En recherchant plus précisément
dans les autres journaux
d'époque, dont « *Le Finistère* »²⁹

²⁹ Le Finistère : journal politique
républicain fondé en 1872 par Louis
Hémon, bi-hebdomadaire, puis
hebdomadaire avec quelques articles en

et « *L'union Agricole* »³⁰, on
découvre l'importance de cette
société qui générerait néanmoins
quelques contestations :

✚ en décembre 1902, deux chas-
seurs se font prendre par le
garde sur des terres de ferme
prétendues réservées aux
sociétaires du rallye. La défense
invoque la non inscription de
cette ferme dans le giron de la
société en se basant sur les
« baux de chasse » et les
publications dans les journaux.
Et la conclusion est que seul le
bail individuel du sieur Govin, et
non le bail inexistant du rallye,
peut justifier l'amende symbo-
lique attribuée au contrevenant
Séchez.

✚ en 1899, les « *tenués* » (terme à
connotation médiévale) louées

breton. Louis Hémon est un homme
politique français né le 21 février 1844 à
Quimper (Finistère) et décédé le 4 mars
1914 à Paris. Fils d'un professeur du
collège de Quimper, il devient avocat et
se lance dans la politique. Battu aux
élections de 1871, il est élu député
républicain du Finistère, dans
l'arrondissement de Quimper, en 1876.
Il est constamment réélu, sauf en 1885,
où le scrutin de liste lui est fatal, la liste
républicaine n'ayant eu aucun élu dans
le Finistère. En 1912, il est élu sénateur
et meurt en fonctions en 1914.

³⁰ *L'Union agricole et maritime*, qui a
d'abord été appelée *L'Union agricole du*
Finistère est un journal local
d'informations générales qui a paru à
Quimper (Finistère) de 1884 à 1942. Il
a connu des orientations éditoriales
différentes, selon ses propriétaires
successifs. La périodicité a aussi été
variable : bi-hebdomadaire, tri-
hebdomadaire et hebdomadaire. Avec
pour sous-titre *Organe Républicain*
Démocratique de la région du Nord-
Ouest, le journal paraît le 1er août 1884
à l'initiative du conseiller général de
Quimper, James Monjaret de Kerjégu,
un riche propriétaire terrien et ancien
diplomate résidant à Scaër.

quelles étaient les origines du
Christianisme. Et on retrouve
donc, surtout dans la dernière
partie de ses mémoires, des
citations et propos qu'il élaborait
grâce à ses lectures à la
bibliothèque municipale de
Quimper, car il ne possédait
personnellement aucun livre.

Parmi ses références, on note
essentiellement trois sources : la
somme « *L'origine de tous les*
cultes » de Charles-François
Dupuis⁸, la traduction française
du manuel d'Epictète par André
Dacier⁹, et la revue « *Littérateur*
universel » de 1836 où il trouve
des écrits de l'helléniste Paul-
Louis Courier¹⁰.

⁸ « *L'origine de tous les cultes, ou la*
religion universelle » de Charles-
François Dupuis : Platon appelle le
soleil également le fils de Dieu qu'il a
engendré semblable à lui pour habiter
parmi nous et pour tenir dans le monde
visible le même rang que Dieu tient
dans l'ordre invisible à la tête duquel
est le Dieu père ou principe souverai-
nement bon. Platon, dit Macrobe
(philosophe fondateur du néoplatoni-
sme), voulant parler du premier
principe invisible à l'œil, incompréhen-
sible à la raison, ne trouve point
d'image plus parfaite du premier être
que le soleil qui éclaire le monde visible,
et il nous représente Dieu et son logos
ou son intelligence souveraine placée
au-dessus de la Nature.

⁹ André Dacier (1651-1722) : philologue
français, traducteur de nombreux
auteurs grecs, connu notamment par
son « *Nouveau manuel d'Epictète* ».

¹⁰ Paul-Louis Courier (1772-1825), s'est
distingué à la fois comme helléniste et
comme écrivain politique. Cité dans le
« *Littérateur universel* » de 1836 : « *on*
ne connaissait point alors nos tonneaux,
les cruches en tenaient lieu ; partout où
vos traducteurs disent un tonneau,
entendez un cruche. C'était une cruche
qu'habitait Diogène. ».



Socrate est souvent cité par
Déguignet n'évoque que sa mort
et très peu la spécificité de sa
pensée : « *ce peuple ignorant,*
abruti par les prêtres, l'injuria,
l'insulta et le fit arrêter et
conduire en prison et força les
sénateurs, du reste aussi
ignorants que lui, à condamner ce
grand homme à mort, le plus
grand que la Grèce ait jamais
eu. »

Par contre, il se sent un peu plus
en phase avec le romain de
langue grecque Epictète¹¹ : «
Epictète disait : "Que suis-je
moi ? Un petit homme très
malheureux ...". Tu parlais bien,
mon vieux philosophe. ». Mais il
trouve tout de même qu'Epictète
« *chez qui on trouve toutes les*
maximes attribuées à Jésus,
disait aussi à ses disciples qu'il
fallait supporter tout avec
résignation et stoïcisme. »

Malgré tout, le paysan bas-
breton assume son choix : « *Je*
suis un philosophe stoïcien, plus

¹¹ Epictète (50-125 ou 130) ; philosophe
latin de langue grecque, un des
principaux représentants du stoïcisme
latin.

DECEMBRE
2015

Article

« Emprise
communale
du Rallye
Saint-
Guénolé, Le
Finistère,
Action
Libérale et
autres 1902-
05 »

Espace
« Journaux »

Billet du
12.12.2015

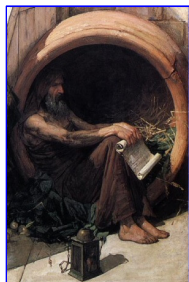
OCTOBRE
2015

Article

« Les
sagesses
antiques de
Jean-Marie
Déguignet et
de Michel
Onfray »

Espace
« Déguignet »

Billet du
25.10.2015





Cadastré de 1834

engrais de toutes espèces ». Ce domaine de Keronguéo passera plus tard en héritage de la famille Bolloré.

Dans le document notarial on peut admirer cette magnifique signature qui dénote d'une énergie débordante.

En mars 1822, n'ayant pas encore élu domicile à Odet ou à Keronguéo, il fait l'acquisition « une petite portion de montagne terre froide dite Menez Pennanech et dépendant du lieu de Pennanech ... donnant ladite portion de montagne du midi sur

le surplus de Menez Pennanech, du levant sur la propriété du sr. Lemarié, du couchant sur la rivière d'Odet et du nord sur ruisseau de Keronguéo appartenant à l'acquéreur, contenant sous fonds environ trente cinq ares soixante cinq centiares. »

Si l'on fait l'hypothèse que le surplus de « Menez Pennanech » est la pente nord du village de Stang-Venn (non habité à l'époque) et que la propriété Le Marié est le village de Keronguéo, on peut supposer que l'acquisition est la partie nord du site d'Odet, voire peut-être le site du moulin d'Odet car cette parcelle est bordée à l'ouest par la rivière de l'Odet



villages pouvaient être utilisées par les plus pauvres pour faire "vagner" leurs bestiaux ou ramasser du bois pour se chauffer. Lorsqu'un village est tenu en domaine congeable, les "issues et franchises" peuvent être incluses dans les aveux de déclaration des droits et rentes. Les inventaires et dénombrements contiennent également l'expression "aux issues" qui désigne l'éloignement par rapport au centre du village..

Soyez certain que je boira avec plaisir et avec autant de stoïcisme et de philosophie une bonne dose d'acide prussique que le philosophe grec Socrate but la ciguë !

Epicète, page 452

Epicète parlant de ces divinités disait aux Romains : « Défaites-vous donc de vos dieux de boue et, pour être libres, ouvrez vos yeux à la vérité ». Mais Monsieur Dacier dit dans la préface de sa traduction d'Epicète, qu'il est difficile aujourd'hui à l'homme de bien connaître ses devoirs d'honneur, parce que les docteurs en tout genre de servilisme ont tout brouillé.

Epicète, page 532

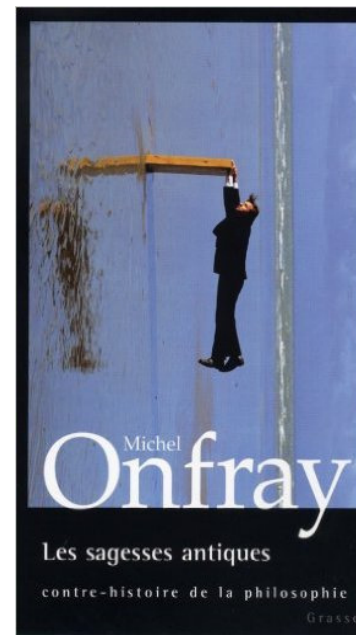
Epicète disait : « Que suis-je moi ? Un petit homme très malheureux et ces chairs dont mon corps est composé sont effectivement très chétives et très misérables, mais tu as en toi quelque chose de bien plus noble que ces chairs, pourquoi donc t'éloignant de ces principes si élevés t'attaches-tu à ces chairs ? ... Prends garde à toi et tâche de ne pas augmenter le nombre de ces monstres. » Tu parlais bien, mon vieux philosophe.

Platon, page 654

la fable solaire, faite sur le chef de douze apôtres ou sur le héros de la légende des chrétiens, et dix huit siècles d'impostures et d'ignorance ne détruiront pas les rapports frappants qu'à cette fable avec les autres romans sacrés faits sur le soleil, que Platon appelle fils de Dieu ⁸.

Parcours de philosophes

Dans le 1^{er} tome « Les sagesse antiques » de sa « Contre histoire de la philosophie », Michel Onfray réhabilite les philosophes hédonistes, matérialistes, épicuriens et cyniques, tous en opposition à l'Idée Platonique.



Comme on vient de le voir, Jean-Marie Déguignet dans ses « Mémoires d'un paysan breton » tenait des propos assez similaires. Lui aussi admirait Diogène, Lucrèce et Epicure. Et à l'instar d'Onfray, il abhorrait Platon et Socrate pour avoir préparé la venue du Christianisme dominant.

En tout cas, Déguignet aurait été pleinement d'accord avec Onfray quand ce dernier écrit : « Tout est bon qui conduit le philosophe dans la direction de la jubilation, si elle ne se paie pas d'une aliénation ».

Il y a quand même un point de divergence car Déguignet, tout en les critiquant, défend certaines pensées des Stoïciens, notamment Epicète, alors qu'Onfray les considère comme aussi néfastes que les platonicien et socratiques.





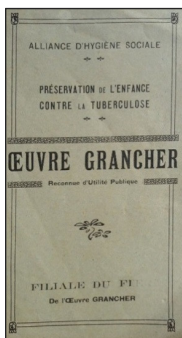
Epidémie de teigne aux écoles laïques et libre

Tign e skolioù

La lutte d'une institutrice contre la teigne¹⁶ infectant ses élèves pupilles et sa dénonciation d'un foyer d'infection dans l'école privée voisine (six lettres conservées aux Archives Départementales du Finistère).

Jeanne Marie Corentine Borrossi, née Le Bellec, a été de 1923 à 1936 institutrice et directrice de l'école publique des filles du bourg d'Ergué-Gabéric.

Ses courriers à l'Inspecteur d'Académie et les réponses du Préfet, du Directeur de l'Assistance publique et du Secrétaire de l'Œuvre Grancher nous éclairent sur la « lutte acharnée » entre les écoles laïques et libre à Ergué-Gabéric dans les années 1920-30, et même sur l'image très marquée et critiquée de l'industriel René Bolloré comme défenseur des écoles confessionnelles.



¹⁶ La teigne, ou teigne tondante microsporique, est une infection des cheveux ou des poils. C'est une mycose provoquée par un champignon microscopique attaquant le cuir chevelu. La maladie fait partie des dermatophytoses. Cette dermatose atteint essentiellement les enfants d'âge scolaire de moins de 12 ans. La teigne n'est pas une maladie grave mais elle est particulièrement humiliante, irritante et inesthétique (Wikipedia).

Préservation de l'enfance

L'œuvre Grancher¹⁷ était au début du 20^e siècle une institution sociale qui avait des filiales dans tous les départements de France. C'est Jacques-Joseph Grancher, médecin spécialiste des maladies respiratoires, qui l'a fondé dans le but de préserver de la tuberculose des enfants non contaminés, issus des milieux pauvres, en les plaçant dans des familles d'accueil ou des pensionnats.

Et à Ergué-Gabéric, où l'école publique des filles est désertée au profit de l'école privée ND de Kerdévet, la directrice institutrice, arrivée en 1923, propose ses services pour accueillir les pupilles de l'Œuvre Grancher dans son pensionnat laïc. En 1927, sur demande du préfet, l'Inspecteur primaire fournit les chiffres très faibles de l'effectif de son école, hors "enfants Grancher" : « - 1^{ère} classe : 8 élèves. - 2^e classe : 2 élèves ».

Cette demande d'information du préfet fait suite au courrier de l'institutrice Jeanne Borrosso relatant les nombreuses affections de « teigne tondante » affectant 7 de ses pupilles. La première enfant malade qu'elle

¹⁷ L'association dite "Préservation de l'enfance - Œuvre Grancher" plus connue sous le nom d'Œuvre Grancher était une association loi 1901 fondée par Jacques-Joseph Grancher, médecin spécialiste des maladies respiratoires, proche collaborateur de Louis Pasteur. Cette institution de placement familial avait des filiales autonomes dans tous les départements de France. Par le décret du 11 avril 2001, elle est reconnue d'utilité publique et prend la dénomination de Fondation Grancher.

Transactions foncières de Nicolas Le Marié à Odet

Treuzvarc'hadoù foñher

L'arrivée du futur papetier à Odet en Ergué-Gabéric en 1822 a été accompagnée d'acquisitions de maisons d'habitations et de terrains, et jusqu'en 1852 son domaine s'est largement étendu en amont et en aval de son usine à papier.

En 1822, c'est la moitié du village voisin de Kerouguéau (Kerongueo aujourd'hui) qui fut acquise et qui sera sans doute habitée par la famille Le Marié avant que les batiments en bordure de l'Odet ne soient construits.

Pour ce qui concerne les documents de 1852, merci à Geneviève Hypolite pour nous avoir signalé il y a quelques temps le document sur Stang-Odet et à Pierre Faucher également pour celui concernant le moulin de Coat-Piriou.

La moitié d'un village

Un siècle après l'arrivée de Nicolas Le Marié sur le site d'Odet, l'abbé André-Fouet démarrerait son discours commémoratif par cette évocation : « ce printemps de l'année 1821, où un cavalier de vingt-quatre ans parcourait cette région plus déserte, plus chaotique, plus désolée alors que le Stangala ... Ce cavalier, c'était Nicolas Le Marié, à la recherche de



l'emplacement propice pour s'établir. »

Mais les circonstances furent certainement moins poétiques et plus prosaïques, car il fallut procéder à l'acquisition du domaine foncier et de ses alentours.

En août 1821 Nicolas Le Marié habite Quimper dans la maison parentale « place Mauberc » (il y est né) et procède déjà à une transaction en tant que « marchand » et « Le Marié fils » (son père était marchand "fayencier") : il prête 384 francs et 60 centimes à un boucher contre droits à hypothèque sur plusieurs maisons quimpéroises.

En janvier 1822, il habite toujours Quimper et à proximité de son futur moulin à papier d'Odet il achète : « la moitié du lieu de Kerouguéau consistant dans tous les droits, maisons, terres, circonstances et dépendances en général, garnies de leurs issues²⁷, fonds, pailles et

²⁷ Issues, issue, s.f. : terre non cultivée d'un village servant à la circulation entre les habitations, les chemins et les champs ; les issues communes de

NOVEMBRE 2015

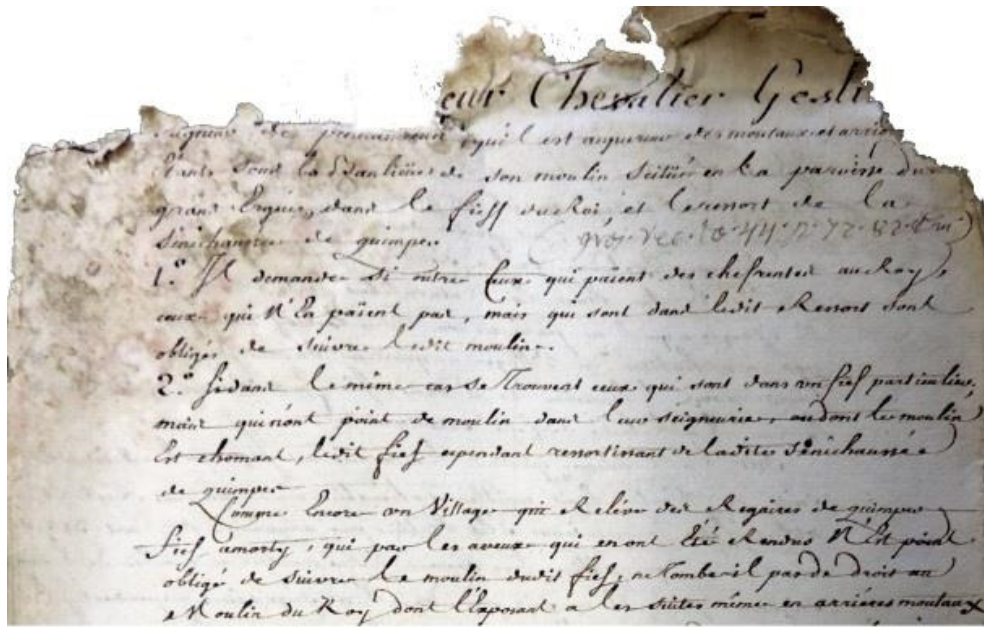
Articles

« 1821-1822 - Premières transactions foncières du marchand Nicolas Le Marié »

« 1852 - Acquisitions à Odet et au moulin de Coat-Piriou par Nicolas Le Marié »

Espace « Archives »

Billet du 29.11.2015



Document 49 J
822 conservé
aux Archives
Départementales
du Finistère.

sénéchaussée de Quimper », appelé aussi « usement de Cornouailles ». Les formules sont précisées avec forces détails et termes spécialisés ; les deux partis sont parfois désigné par les termes latins « *Moëvius* » (le demandeur de Penanrun) et « *Titius* » (le défenseur de Lezergué, Kernaou et Kerfort).

Il est certain que la transcription précises et complète des textes n'a pas fini de produire de nouvelles explications et analyses historiques.

Dans les deux derniers documents de 1752, ce sont les domaniers de trois villages qui sont assignés en justice par le Chevalier Geslin : « *Pierre et Jean*

Ropars l'un domainier du lieu de Botgars et l'autre du lieu de Rùbernard, et François Hemon fermier du manoir de Mezanlez ».

La bataille juridique a lieu contre le seigneur Joseph Derval, seigneur de Kergoz et propriétaire du fief de de Mezanlez. Les fermiers qui ont préféré le moulin plus proche de leurs terres et ont refusé de porter leur blé à moudre à Pennarun, seront contraints d'obéir pendant les années suivantes ...

Mais la Révolution de 1789 va changer la donne ...



Broeric, de Poher de Trégor . Le contenu du l'usement de Cornouaille est connu au travers de l'ouvrage de référence de Julien Furic édité en 1664 : « *Commentaire sur l'usement local du domaine congéable de Cornouaille* ». Source : Littré et Wikipedia.

reçoit provient de Douarnenez : « La pauvre enfant née de mère alcoolique, avait le dos couvert de cicatrices... De plus, sa chevelure courte et rare à son arrivée ici m'avait assez intriguée ».

Et elle doit ensuite conduire à l'hospice civil de Quimper plusieurs pupilles pour leur isolement et soins : « *me rendant compte cependant que la maladie de l'enfant était la même que celle de ses compagnes, je l'ai fait conduire à l'hôpital, ainsi que sa jeune sœur* ».

Les foyers de contamination

Et là commence l'enquête sur l'origine de la contagion. Jeanne Borriksi, en tant qu'institutrice laïque, a son idée : « *Je soupçonne fort l'école libre d'être le foyer de contamination ... Ne pourrait-on demander à M. L'inspecteur d'hygiène de passer dans cette école, pour vérifier si en effet des élèves sont atteints de teigne ?* ».

Dans ces lettres, elle évoque les procédés des partisans de l'école privée pour diminuer les effectifs des écoles publiques : « *le propriétaire de la papeterie de l'Odet, M. Bolloré, engage une lutte acharnée contre l'école laïque, en enlevant à l'école de Lestonan 35 fillettes et en les faisant conduire tous les jours en auto jusqu'à l'école libre du bourg* ».

Elle s'interroge : « *M. Bolloré soutenant si fort l'école libre, l'administration ne devrait-elle pas user des mêmes procédés* » ; et propose à l'Inspecteur d'Académie un plan aussi musclé :



✚ Premièrement : « *forcer le secrétaire de mairie d'Ergué-Gabéric, neveu de M. le Maire, à envoyer sa fille âgée de 7 ans à l'école laïque et non à l'école libre* ».

✚ De même pour le « *cantonnier qui sans doute ne nous confiera pas sa fille non plus* ».

✚ Plus surprenant : « *Là où la cabine téléphonique municipale est installée, il y a également deux fillettes fréquentant l'école libre. Cela est-il admissible ?* »

✚ Et enfin insister pour qu'une petite étrangère, « *la petite Italienne* » soit accueillie dans son école publique.

NOVEMBRE
2015

Article

« 1927 -
Epidémie de
teigne
tondante
parmi les
pupilles de
l'oeuvre
Grancher »

Espace
« Archives »

Billet du
01.11.2015

Enfance bafouée et abus sexuel à la Croix-Rouge

Sakad al lost

L'affaire de mœurs d'un dénommé Mathurin H. détaillée par la transcription du dossier de procès de cours d'assises conservé aux Archives Départementales du Finistère (4 U 168) et révélé par Isabelle Boulanger dans son livre sur les abus sexuels en Bretagne au 19e siècle.

Le titre de cet ouvrage inédit de recherche publié en avril 2015 aux Presses Universitaires de Rennes est « *Enfance bafouée. La société rurale bretonne face aux abus sexuels du XIXe siècle* », dans lequel sont passés au peigne fin 349 dossiers de procédures.

Parmi celles-ci l'affaire de Mathurin H. (son nom est volontairement masqué), âgé de 21 ans en 1860, maréchal-ferrant, violeur repentant, condamné à « la peine de deux années d'emprisonnement par corps ».

Acteurs et témoins du drame

À la lecture du dossier, on a l'impression de découvrir une véritable pièce de théâtre d'une époque heureusement révolue où ce qu'on appelait « *attentat à la pudeur* » serait aujourd'hui qualifié de pédophilie. Pour protéger les éventuels descendants, nous n'avons pas

transcrit les noms de la victime et de son violeur.

Les personnages de la scène de viol et du procès :

✚ La victime Marie Anne B. (prénommée aussi Marie Jeanne ou Marie Françoise dans certains actes), âgée de 7 ans, habitant chez ses parents à la Croix Rouge, sa mère étant cabaretière, et son père tailleur d'habit.

✚ Le jeune violeur Mathurin H. (prénommé Corentin sur l'acte d'accusation), âgé de 21 ans, travaillant à Kerdévo chez son père comme maréchal (ou « *taillandier* »¹⁸ comme était déclaré ce dernier dans le recensement de 1836).

✚ Corentin Provost le commis maréchal-ferrant accompagnant le fils de son patron, cité comme témoin.

✚ Le maire, Michel Feunteun, habitant le village voisin de Congallic, immédiatement consulté après les faits.

✚ Le docteur en médecine René Bolloré (qui quelques années plus tard prendra la direction de la papeterie d'Odé) qui est appelé à « *visiter* » la petite fille et à faire son rapport pour le procès.

✚ Les agents publics de la gendarmerie et de la justice, notamment l'instituteur Jean-Marie Le Grignoux, « *interprète de la langue bretonne* » mandaté par le juge

¹⁸ Taillandier, s.m. : artisan, ouvrier qui fabrique les outils et instruments tranchants en fer utilisés dans certains corps de métiers (agriculture, menuiserie, marbrerie, etc.). Source : TLFi.

parce qu'ils doivent payer le « *droit de moutte* » ou de « *suite de moulin* » aux seigneurs propriétaires du moulin respectant l'usage, le seigneur local inférieur Gilles-François de Geslin et le Roi en l'occurrence.

Dans les deux premiers documents de 1749, les avocats s'affrontent en se basant sur les nombreux documents historiques décrivant l'évolution des anciens fiefs nobles : Kergonan, Lezergué, Kerfors (ces trois domaines différents détenus au 18e siècle par la famille de La Marche) et celui de Pennarun (le chevalier Geslin présente un aveu datant de 1540).

Usements des mouvances

Et ce dernier se base essentiellement sur le fait que, du temps de son propriétaire Guy Autret et de sa nièce Marguerite, le seigneur de Lezergué a été débouté à la Réformation²⁵ du domaine royal

²⁵ Réformation, s.f. - A. du domaine royal : opération de réformation lancée en Bretagne en 1660 par Colbert. Il s'agit de vérifier l'ensemble des déclarations de propriété des sujets du roi, depuis le paysan ou roturier relevant directement du domaine royal jusqu'au puissant seigneur. Les commissaires de la Cour des Comptes de Bretagne siégeant à Nantes, chargés de défendre les intérêts du Domaine Royal, vont vérifier le contenu des aveux fournis pour l'occasion, en le rapprochant des actes similaires produits antérieurement : validité du titre de propriété, montant de la cheffente en nature et/ou argent versée annuellement au roi, droits attachés à la propriété. B. des fougues : contrôle permettant de vérifier qui est bien "Noble". Par exemple la Réformation des fougues en Bretagne en 1426 où les nobles doivent prouver leur noblesse, titre leur permettant d'échapper à l'impôt des fougues.



en 1681 de son « *droit de juridiction haute, basse et moyenne* » et que donc toutes ses mouvances doivent être retirées des droits de suite du domaine de Lezergué-Kerfors-Kernaou.

À noter aussi une bizarrerie concernant la mouvance du Mélenec qui est déclarée deux fois en 1682-87 : « *On est surpris que dans l'aveu de Kerfort de 1687 on emploie cheffente sur le village de Melennec, et cependant cette même mouvance se trouve employée dans les aveux pour Lezergué quoique ces deux terres aujourd'hui réunies en moins appartiennent lors à deux propriétaires différents.* »

Les plaidoiries donnent de nombreuses références d'articles des anciennes et nouvelles coutume, à l'usage²⁶ « *de la*

²⁶ Usement, s.m. : nom donné, en Bretagne, aux usages locaux, aux particularités locales d'un Droit coutumier. En Bretagne coexistaient les usements de Rohan, de Cornouaille, de



NOVEMBRE
2015

Articles

« 1860 -
Enfance
bafouée et
abus sexuel
dans un
fossé de la
Croix Rouge »

« LE
BOULANGER
Isabelle -
Enfance
bafouée »

Espaces
« Archives »
et « Biblio »

Billet du
08.11.2015

Guerre des mou- teaux du moulin Pennarun en 1749

Droad ar milin

Une liasse de quatre documents conservés aux Archives Départementales du Finistère éclairant sur l'usage de Cornouaille relativement au droit de suite de moulin.

Ces documents sont également utiles pour comprendre l'évolution des différents fiefs gabériscois de l'Ancien Régime : Kergonan, Lezergué, Kerfors, Mezanlez et Pennarun.

Droits historiques de moutte

Le Dictionnaire de l'Ancien Régime de Lucien Bély et Jean Gallet rappelle les faits : « La construction des moulins était réglementée ; en Bretagne, elle était interdite sur les domaines roturiers, il n'appartenait qu'aux nobles d'en construire sur des fonds nobles ».

Les 71 pages retranscrites ci-dessous des quatre documents d'archives concernant les moulins d'Ergué-Gabéric au 18e siècle ne disent pas le contraire : « on ne connaît point en Bretagne d'autre droit de moulin que celui qui est attaché à la mouvance ²³ dans son principe ».

²³ Mouvance, s.f. : en droit féodal, état de dépendance dans lequel est tenu un fief par rapport à un autre. Fief

Et en 1749 les histoires de mouvances dans notre commune de Basse-Bretagne pouvaient être très compliquées et faire l'objet de contestations relayées par des « mémoires » ou plaidoiries d'avocats au parlement de Bretagne à Rennes. Les mouvances étaient les relations de dépendances d'inféodation et d'échanges entre deux fiefs ou domaines nobles. Et comme les fiefs d'Ergué-Gabéric ont été nombreux (Kergonan, Lezergué, Kerfors, Pennarun) lors des siècles précédents, les mouvances ont souvent bougé et le seigneur supérieur ont pu changer par rapport à la situation primitive.

Que se passe-t-il en 1749 ? Le Chevalier Geslin, seigneur du moulin de Pennarun, situé sur son fief dépendant du roi, voudrait étendre l'usage de son moulin à certains domaniers du fief concurrent et voisin de Lezergué. Ces domaniers, « obligés de suivre ledit moulin », sont désignés sous le mot « moutaux » ²⁴ (ou « arrières-moutaux » s'ils sont dans des villages plus distants du fief)

dépendant d'un fief plus important. Source : TLFi.

²⁴ Mouteaux, moutaux, s.m. pl : paysans et roturiers astreints à suivre un moulin et venir y faire moudre leurs grains et entretenir les fossés et le bâtiment. Ils constituaient « le destroit » du moulin, terme qui signifiait aussi bien le territoire autour du moulin que les gens qui y habitaient. Les moutaux étaient vendus avec le moulin; un moulin sans ses moutaux ne valait rien. Ces moutaux comprenaient des catégories différentes : des domaniers et des métayers du détenteur du moulin, des censitaires et des hommes de fief, et aussi des étrangers à la seigneurie du détenteur du moulin. Source : Jean Gallet, « La seigneurie bretonne (1450-1680) ».

pour interviewer les acteurs et acteurs de l'agression.

Un environnement terrifiant

Le scénario et les circonstances relatées décrivent un univers un peu sombre et surprenant :

✚ Ruralité : la scène se passe dans un univers marqué par une activité agricole dominante et des métiers d'artisans (maréchal, tailleur d'habit, cabaretier). Ce mardi-là de fin octobre, la petite fille qui n'est pas à l'école (ses frères plus âgés y sont), surveille « le blé noir qui est à sécher » devant la maison familiale.

✚ Langue : la langue parlée est le breton et la population ne comprend, ni ne parle le français. Pour tous les interrogatoires la justice passe par un « interprète de la langue bretonne, domicilié de Quimper, lequel a prêté entre nos mains le serment de traduire fidèlement les discours à transmettre entre ceux qui parlent des langages différents ».

✚ Religion : l'inculpé est occupé à faire la quête pour le compte de son père qui est « bedeau », c'est-à-dire fabrien ¹⁹, de la chapelle de Kerdévot. Lorsqu'il

¹⁹ Fabrique, s.f. : désigne, avant la loi de séparation de l'église et de l'état, tantôt l'ensemble des biens affectés à l'entretien du culte catholique, tantôt le corps politique spécial chargé de l'administration de ces biens, ce au niveau de l'église paroissiale ou d'une chapelle. Les paroissiens trésoriers membres de ce corps étaient les « fabriciens », les « marguilliers » ou plus simplement jusqu'au 18e siècle les « fabriques » (s.m.). Les fabriques sont supprimées par la loi du 9 décembre 1905 et remplacées par des associations de fidèles. Source : site Internet restarhorniou.

Isabelle LE BOULANGER

Enfance bafouée

La société rurale bretonne face
aux abus sexuels du XIX^e siècle

Préface de Frédéric CHAVALD



PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

doit avouer son crime, il confesse sa faute : « comme je rentrai chez moi Mathurin H. en sortait, pleurant et se lamentant. Je lui ai dit : qu'avez-vous fait ? Il me répondit par ces mots : pardon ! pardon ! ».

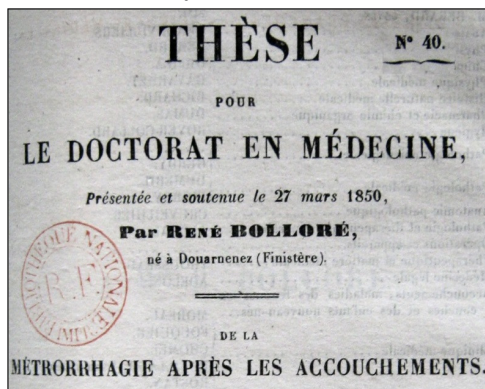
✚ Protection maternelle : comme l'a noté Isabelle Le Boulanger, devant les pleurs de sa fille, sa mère est attentive aux effets psychologiques, mais ne cherche pas à savoir s'il y a eu pénétration et déchirure de l'hymen. Elle dit au gendarme « n'avoir point visitée sa petite pour ne point éveiller chez elle des idées





fâcheuses, que du reste elle n'avait parue de tien ressentir. »

✚ Médecine : un médecin est dépêché chez la victime sept jours après les faits. Il se trouve que ce docteur en médecine n'est autre que Jean-René Bolloré, qui n'a pas encore pris la succession de son oncle papetier à Odet. Il connaît bien son sujet car il a présenté en 1850 une thèse intitulée « *De la métorrhagie après les accouchements* ». En 1860 il conclut ainsi : « *De ses observations on peut conclure qu'une tentative d'introduction d'un corps étranger (membre viril, doigt, etc) dans la partie sexuelle de la fille B. ait eu lieu* ».



✚ Justice : on peut être surpris de la façon dont les interrogatoires insistent sur le fait que « *l'enfant répondit que l'individu ne lui avait pas fait mal* », les faits étant par ailleurs : « *il me releva mes jupes, déboutonna son pantalon et en sortit ce avec quoi il pisse et enfin me le mit dans le corps* ». La sentence finale est une « *peine de deux années d'emprisonnement par corps* », avec dans le délibéré des jurés une mention de « *circonstances atténuantes* », sans doute pour son repentir.



Esquisses au crayon d'un artiste prolifique et fantasque

Tresadennoù brav

Charles Homualk (1909-1996) était un artiste prolifique et fantasque, connu comme peintre et illustrateur de cartes postales, avec ses séries sur toutes les régions de France (Alsace, Auvergne, Berry, Bretagne, Normandie etc.).

Cet artiste illustrateur, connu pour ses cartes postales régionales très colorées, a également sillonné le terroir bas-breton avec ces carnets de croquis dans les années 1940-70, et visité notamment la chapelle de Kerdévot et le bourg d'Ergué-Gabéric.

De par ses origines nantaises, c'est surtout la Bretagne qu'il a croquée, et il a, en 1995, fait don au Conservatoire Régional de la Carte Postale de Baud (Morbihan) de plus de 6000 dessins originaux.

Alain Bruet, neveu de Charles Homual, disait de lui « *Mon oncle était très marginal, spécial à tout point de vue, très gentil ... Il avait la phobie des pièces de monnaie. Pour lui, elles étaient sales, il ne les touchait donc jamais... On lui rendait la monnaie dans du papier journal, il balançait ensuite les pièces dans sa voiture ; à nous de les ramasser. Il y avait de quoi acheter des kilos de bonbons !* »,

Un lieu de baignades

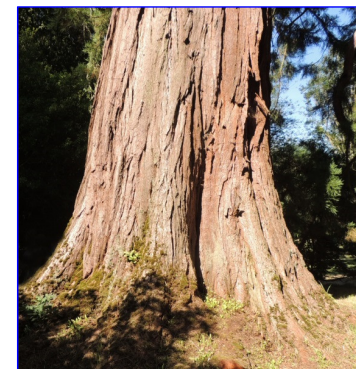
Du côté est de l'usine à papier d'Odet, sur le chemin le long du canal vers l'écluse de Coat-Pirou, il y a des chênes anciens, dont celui situé au lieu dénommé « *baignade* » où au moins trois générations de gabérisois se sont baignés.

Et le sport favori des jeunes hommes était de plonger dans l'eau froide depuis la branche horizontale principale de l'arbre plus que centenaire, le tout en éclaboussant allègrement les jeunes filles.



Plusieurs fois centenaire

Aujourd'hui le parc du manoir du Cleuyou est, grâce aux soins de leurs propriétaires actuels est d'une grande beauté. On y trouve une grande variété d'arbustes, de bambous, et de grands arbres comme les cèdres et les ifs. Parmi ces derniers, près du petit moulin, un impressionnant if au large tronc plusieurs fois centenaire.



Des spécimens géants

De l'autre côté, sur le chemin menant au lieu-dit Stang-Odet, on dénombre une vingtaine d'arbres séquoias et trois au bout du chemin. C'est vraisemblablement René Bolloré qui fit venir par bateau des Etats-Unis pour les planter sur ses terres dans les années 1910. Les échanges épistoliers entre le jeune industriel et ses clients cigaretiers (Walter Reynolds, John Williams ...) révéleront sans doute les détails de cette plantation. Certains de ces séquoias géants d'Odet mesurent aujourd'hui plus de 50 mètres.

NOVEMBRE 2015

Article

« La beauté et majesté de certains arbres plantés à Ergué-Gabéric »

Espace « Patrimoine »

Billet du 14.11.2015

Beauté et majesté de certains arbres historiques

Gwezenn meurdeuz

Suite à la découverte de l'esquisse du chêne de Charles Homualk, nous avons commencé un recensement des arbres les plus remarquables de la commune, témoins du passé et garants d'un futur durable.

Quand on aura répertorié un échantillon représentatif (toute aide sera bien sûr la bienvenue), on procèdera à un concours d'élection de l'arbre le plus ancien et/ou le plus photogénique.

Pour l'instant on a rassemblé quelques explications et photos pour les lieux suivants :

✚ Le placître de Kerdévot avec notamment un très vieux chêne qu'ont connu nos anciens, et notamment l'artiste peintre local Per Corre, et le sus-nommé Homualk

✚ De part et d'autre de la papeterie d'Odet, le chêne de la baignade et les séquoias géants de René Bolloré en provenance des Etat-Unis au début du siècle dernier.

✚ Le très beau parc arboisé du manoir du Cleuyou avec ifs, cèdres et chênes.

Un décor de spectacles

Le très vieux chêne du placître ²¹ de Kerdévot a fait l'objet d'une fresque de Per Le Corre, laquelle servit de décors de la salle de spectacles du bourg ²² dans les années 1950-60.

C'est l'abbé Vourc'h, vicaire d'Ergué-Gabéric, qui souffla l'idée à Per Corre. L'abbé l'emmena sur sa moto sur les lieux où il le laissa travailler à son œuvre, pendant qu'il faisait la tournée de ses ouailles dans la campagne avoisinante.

La peinture avec au centre la chapelle était sur deux panneaux d'environ 2 m sur 1 m 50, avec les bords hauts suivant la pente du toit.



²¹ Placître, placistre, s.m. : parcelle entourant une église, ou un autre bâtiment, une fontaine, etc. ; source : Dict. Goddefroy 1880. Le placître est un terrain souvent herbeux, délimité par une clôture, fréquemment un mur, entourant les chapelles, églises ou fontaines bretonnes ; c'est l'un des éléments de l'enclos paroissial, désignant l'espace non bâti à l'intérieur de celui-ci ; source : Wikipedia.

²² La salle de spectacle du bourg la propriété des commerçants Nédélec, le bâtiment étant dans la cour derrière leurs commerces de boucherie et boulangerie.

Quinze esquisses gabérisiennes

Parmi les 15 pages de carnets d'esquisses identifiées pour la commune d'Ergué-Gabéric :

✚ un beau croquis de l'église paroissiale mettant en valeur les murs de pierre.

✚ l'intérieur de l'ossuaire avec ses ossements pêle-mêle à terre.

✚ les deux portes monumentales du presbytère en bas de l'église.

✚ le calvaire de Kergaradec sur le chemin d'Ergué-Gabéric à Kerdévot.

✚ la belle fontaine de Kerdévot, avec en son creux une statuette de tête de madone.

✚ un magnifique dessin de la chapelle de Kerdévot avec son calvaire et la sacristie, et un chêne au premier plan.

✚ et enfin le vieux chêne de Kerdévot, avec la précision de ses branches entrelacées. Cet arbre qui inspirait Josig Huitric : « j'ai le souvenir d'un beau chêne creux et très vieux, très près de la chapelle, qui m'impressionnait ... Ma mère me disait que des enfants termajis ²⁰ y étaient cachés ».

L'église paroissiale St-Guinal

Référence croquis : 62658

²⁰ « An termaji » signifie en breton, le ménestrel, le batelier, mais aussi le forain car le terme vient d'une modification du terme français « lanterne magique » qui est l'ancêtre du cinéma. En effet c'était les forains qui durant les pardons et les foires bretonnes qui projetait des images grâce à une lanterne magique. Source : <http://guildebzh.info>

Exposition "Charles Homualk à la rencontre des arts et traditions populaires"

Conservatoire Régional de la Carte Postale de Baud, 2015-16



Technique de réalisation : Crayon à papier

Format du croquis : 25 X 33,8

Couleur du croquis : Noir

Support du croquis : Papier à dessin

Dos : Croquis N° 62659 (pilastre)

Annotations : "clocher relativement récent. je l'ai réduit légèrement pour le faire rentrer dans la feuille", "les pierres sont dessinées apparemment par les maçons qui ravalent la maçonnerie. Pierres remplies de lichen blanchâtre. Toit avec chaux dans les ardoises", ou encore "cadran solaire".

L'ossuaire St-Guinal

Référence croquis : 62705

Technique de réalisation : Crayon à papier

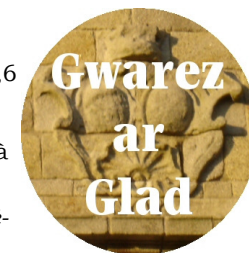
Format du croquis : 25 X 18,6

Couleur du croquis : Noir

Support du croquis : Papier à dessin

Annotation : "chemin d'Ergué-Gabéric à Kerdévot".

GLAD, GWLAD,
gw. : -où glêbe
(anc. pays,
territoire), &
patrimoine
(Dict. Francis
Favereau)



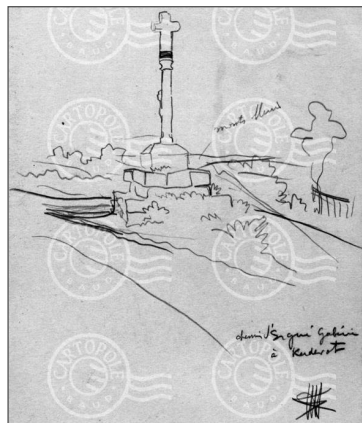
NOVEMBRE
2015

Article

« Les esquisses gabéricoises de l'artiste nantais Charles Homualk »,

Espace
« Patrimoine »

Billet du
14.11.2015



Le presbytère au bourg

Référence croquis : 62797

Technique de réalisation : Crayon à papier

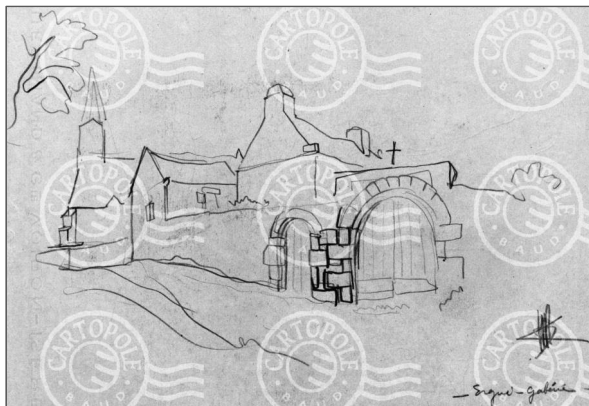
Format du croquis : 24,7 x 33,5

Couleur du croquis : Noir

Support du croquis : Papier à dessin.

Dos : Croquis N° 62796 (chêne de Kerdévet)

Note : L'alignement des portes d'entrée du presbytère par rapport à l'église est aujourd'hui différent.



L'ossuaire St-Guinol

Référence croquis : 62797

Technique de réalisation : Crayon à papier

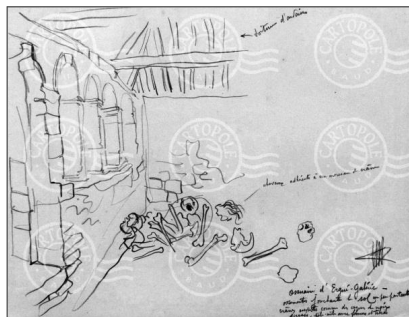
Format du croquis : 25 X 33,7

Couleur du croquis : Noir

Support du croquis : Papier à dessin

Dos : Croquis N° 62807 (détail d'arche)

Annotations : "ossements jonchant le sol un peu partout, crânes ouverts comme des coques de noix, écrasés, pêle-mêle avec fémurs et tibias".



Chapelle de Kerdévet



Référence croquis : 62793

Technique de réalisation : Crayon à papier

Format du croquis : 24,9 X 33,8

Couleur du croquis : Noir

Support du croquis : Papier à dessin

Dos : Croquis N° 62794 (pré-esquisse)

Annotations : "Kerdévet près d'Ergué-Gabéric"

Fontaine de Kerdévet

Référence croquis : 62795

Technique de réalisation : Crayon à papier

Format du croquis : 32,3 X 24,8

Couleur du croquis : Noir

Support du croquis : Papier à dessin

Notes : une statuette, représentée aussi sur le croquis N° 62729, est posée au creux de la fontaine.



Notes : Arbre sur le placître, côté porche occidental.

Statuette de Kerdévet

Référence croquis : 62729



Chêne de Kerdévet

Référence croquis : 62796

Technique de réalisation : Crayon à papier

Format du croquis : 33,5 X 24,7

Couleur du croquis : Noir

Support du croquis : Papier à dessin

Dos : Croquis N° 62797 (presbytère)

CONSERVATOIRE
RÉGIONAL
DE LA CARTE
POSTALE